

Syndicat des Producteurs de Miel de France SPMF

Siège Administratif : Chambre d'Agriculture du Gers
Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28
spmfm@gers.chambagri.fr

Commentaire SPMF relatif au rapport “Fipronil” du Comité Scientifique et Technique de l'étude multifactorielle des troubles des abeilles du 21 décembre 2004.

Genèse :

- Les apiculteurs professionnels dénoncent les intoxications observées sur les colonies d'abeilles exposées aux produits phytosanitaires. Cette situation n'est pas récente puisque nous trouvons des articles sur ce thème dans la “littérature” apicole depuis 50 ans environ. Au fil du temps, les molécules homologuées ont été disqualifiées par les exigences réglementaires et progressivement remplacées par les firmes phytopharmaceutiques. Au milieu des années 1990, une nouvelle technique et deux nouvelles molécules sont apparues. Il s'agit de l'enrobage des semences et des molécules **Imidaclopride** et **Fipronil**. Sans entrer ici dans le détail du dossier, cette évolution, présentée comme plus écologique et sans danger pour l'abeille a toutefois été immédiatement contestée par les apiculteurs. Des effets violents, ou plus insidieux, ont été constatés dans les ruchers. Aujourd'hui, contre toute attente, on se rend compte que l'environnement est pollué et l'on suspecte une contamination chronique des abeilles du fait de la disponibilité de ces matières actives dans l'environnement.
- Le CST a été constitué dès 2001 sur décision du ministre de l'agriculture en réponse à la demande des apiculteurs de retirer les produits à base d'Imidaclopride et de Fipronil. Il est chargé de se prononcer sur l'ensemble des problèmes susceptibles d'être responsables des troubles des abeilles. Il travaille en parallèle avec l'AFSSA (enquête prospective). Le CST a rendu en septembre 2003 son premier rapport consacré à l'Imidaclopride utilisée en enrobage de semences GAUCHO® concluant d'un risque préoccupant pour l'abeille. Le rapport du 21 décembre 2004 concerne le Fipronil, molécule utilisée pour l'enrobage de semences REGENT TS®.

Commentaires :

- **Malgré le recensement exhaustif des travaux disponibles, nous constatons que l'évaluation préalable du risque sur l'abeille du Fipronil en enrobage de semences Régent TS® a été notoirement insuffisante, voire même inexistante au moment de sa mise sur le marché.**

Pourtant, la toxicité du Fipronil vis à vis de l'abeille se révèle de l'ordre de mille fois plus puissante que celle des molécules insecticides classiques !

- Contre toute attente, alors que l'exposition des abeilles a toujours été présentée comme improbable du fait de l'application localisée de l'insecticide autour des semences, le Fipronil (et ses métabolites tout aussi toxiques) se retrouvent trop souvent dans l'environnement à des doses préoccupantes.

Ceci a pour conséquence d'exposer les abeilles à une agression constante et plus ou moins généralisée. Il y a donc, de toute évidence, des scénarios de contamination qui n'ont pas encore été expliqués et qu'il convient d'éclaircir de toute urgence !

- L'expertise du CST sur Fipronil (Régent TS®), conclut à un risque préoccupant pour l'abeille. Cet avis scientifique et technique confirme les observations des apiculteurs bien que les scénarios étudiés se basent sur des teneurs d'exposition pour l'abeille qui peuvent être sous estimées (selon les termes même des conclusions du CST). De plus, plusieurs scénarios d'expositions (s'intéressant aux abeilles d'extérieur, aux abeilles d'intérieur, à leurs larves, à la fécondité des mâles, à la longévité des reines...) n'ont pu être évalués faute d'études valides !

D'ores et déjà, ce rapport condamne définitivement cette molécule déjà retirée du marché ! Nous soutenons que d'une manière plus générale, l'évaluation des risques envers les abeilles et la faune auxiliaire n'est pas satisfaisante et qu'il faut donc réviser les méthodes d'homologations actuelles des produits phytosanitaires!

Les apiculteurs professionnels attendent maintenant une réparation pour le préjudice subi. Or, jusqu'à présent, le Ministère de l'Agriculture argue de difficultés juridiques, techniques et financières pour refuser la légitime indemnisation qui permettrait à la profession de recevoir un bol d'oxygène. En outre, Monsieur Hervé Gaymard avait annoncé le 10 juin 2004 un plan de relance de l'apiculture. Nous n'avons obtenu jusqu'à présent que des mesurottes telle que l'aide à la reconstitution du cheptel, totalement insuffisantes. La création de l'indispensable Institut Technique de l'apiculture n'est toujours qu'à l'état de projet. Le financement évoqué est dérisoire.

En outre, nous avons demandé :

1. Une organisation de la production sur le modèle de la filière Ovine,
2. Des mesures de contrôles spécifiques suite à la réouverture des frontières au " miel " Chinois.

Force est de constater qu'à ce jour, ces demandes restent sans réponse.

Pour le SPMF, le président.

GERARD SCHIRO.

Citation des conclusions du rapport CST du 21 décembre 2004 :

L'évaluation des risques pour l'abeille présentés par l'enrobage Régent TS® de semences a été menée à partir de scénarios originaux développés dans le cas de l'étude enrobage imidaclopride précédemment réalisée par le CST. Dans l'état actuel des connaissances et compte tenu des données actuellement disponibles, seuls deux scénarios ont pu permettre cette évaluation :

- Consommation de pollen par les nourrices
- Consommation de pollen par les butineuses

Trois scénarios n'ont pu être le support de cette évaluation de risques :

- La nutrition des larves,
- Les butineuses de nectar de tournesol,
- La thermorégulation par les abeilles d'intérieur, consommation de miel de réserve.

Les évaluations réalisées reposent sur les données de concentration en fipronil dans les pollens de fleur de tournesol et de panicule de maïs, validées par le CST. Il est important de noter que ces concentrations dans les pollens de fleur ou de panicules sont inférieures à celles observées

dans des pollens de trappe et ceci sans qu'il ne soit possible aujourd'hui d'apporter d'explication.

Compte tenu des justifications apportées dans le cas de l'étude imidaclopride précédemment réalisée par le CST et en l'absence d'information complémentaire conduisant à une mise en cause de celle-ci, il a été décidé de baser les évaluations sur les teneurs dans les fleurs même si ces teneurs peuvent conduire à une sous-estimation de l'exposition des abeilles. De plus, l'évaluation a été menée sur la base de l'exposition à la matrice active fipronil, or certains de ses métabolites (desulfinyl, sulfone, sulfoxyde amide et sulfide) présentent une toxicité chronique comparable à celle de la molécule mère. Une sous estimation de l'exposition est ici encore possible.

Enfin, il est important de rappeler que dans le cas spécifique de cette spécialité (Regent TS®) des observations de terrain (expérimentations et accidents) ont mis en évidence les effets néfastes des poussières émises lors des semis. Ces effets n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation et des scénarios reflétant ce type d'exposition n'ont pu être à ce jour développés.

En conclusion, en l'état actuel de nos connaissances, selon les deux scénarios développés pour évaluer l'exposition et en appliquant les facteurs d'incertitude choisis pour évaluer les dangers, les rapports PEC/PNEC obtenus sont préoccupants (tableau1).

Afin d'affiner ce rapport PEC/PNEC, il est absolument nécessaire, d'acquérir rapidement des connaissances supplémentaires concernant la toxicité chronique du fipronil et de ses métabolites vis-à-vis des abeilles de différents âges ainsi que des données de dosages de résidus de fipronil et de ces métabolites dans les différentes matrices visitées par les abeilles et en particulier dans le nectar. De nouveaux résultats d'études réalisées par BASF sont promis en avril 2005. La conclusion ci-dessus sera donc infirmée ou confirmée. A la lumière de ces éléments, un nouveau rapport sera rendu fin juin 2005.

Tableau 1 : Récapitulatif des résultats du rapport PEC/PNEC déterminé pour les différents scénarios

Scénario	Rapport PEC/PNEC selon le pourcentage de contamination des produits consommés		
	A partir d'une exposition à du Tournesol traité Regent TS	A partir d'une exposition à du Maïs traité Regent TS	Commentaires relatifs aux scénarios
Scénario 1 : consommation de " bouillie larvaire " par les larves	Rapport PEC/PNEC non déterminé par absence de données de toxicité		Absence de données : - de toxicité - de dosages de résidus dans la gelée royale et la " bouillie larvaire " - sur la stabilité du fipronil au cours du stockage dans la ruche
Scénario 2 : consommation de pollen par les nourrices	0,2 à 40	0,3 à 60	Absence de données : - sur la stabilité du fipronil au cours du stockage du pollen dans la ruche - de dosages de résidus dans le pain d'abeilles
Scénario 3 : consommation de pollen par les butineuses	0,01 à 3,4	0,02 à 6	Absence de données : - sur la proportion de pollen ingéré lors de la confection de pelotes - sur la biodisponibilité du fipronil dans un grain de pollen (intoxication topique)
Scénario 4 : consommation de nectar par les butineuses	Rapport PEC/PNEC non déterminé par absence de donnée de contamination du nectar	Maïs = plante non nectarifère	
Scénario 5 : consommation de miel par les abeilles d'intérieur	Rapport PEC/PNEC non déterminé par absence de donnée de contamination du nectar	Maïs = plante non nectarifère	

Fin des conclusions du rapport Fipronil du 21 décembre 2004.